

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2017 à 18H00.**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du vingt-trois novembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, le 1<sup>er</sup> décembre deux mille dix-sept à dix-huit heures, sous la Présidence de Monsieur Albert OLIVERO, Maire.

Étaient présents tous les conseillers municipaux sauf :

M. ARNAUD ayant donné pouvoir à M. OLIVERO, M. Alain Giraud absent excusé, Mme PIGEARD, Absente excusée

M. MARCHETTI a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

**1. Transfert de compétence des MSAP**

M. le Maire explique la délibération. Il précise que le conseil municipal doit se prononcer sur le transfert de la compétence création et gestion de maison de service public au titre des compétences optionnelles de la CCVUSP.

M. le Maire précise que les conseils municipaux sont consultés sur cette prise de compétence.

Mme BEYSSON demande où sera installée cette MSAP ?

M. MARTIN explique que les locaux pressentis pour accueillir cette MSAP sont situés sur le quartier Craplet à proximité du local de l'entreprise Combigraf.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

**2. Rapport de la CLECT – rapport 1 – FUSION DES EPCI**

M. le Maire présente la délibération. De nombreuses questions se posent concernant la CLECT.

Les élus s'interrogent sur l'impact de la fusion sur le montant de l'Allocation compensatrice de la commune.

M. le Maire précise que l'allocation de compensation 2017 sera la même que celle de 2016 soit -103 982,81€.

M. le Maire fait procéder au vote.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

**3. Rapport de la CLECT – rapport 3 – procédure dérogatoire - extension de la compétence jeunesse.**

M. le Maire présente la délibération.

M. FABRE précise que la commune de St Pons a voté contre et Saint Paul s'est abstenu lors du vote en communauté de communes.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

#### **4. décisions modificatives**

M. le Maire explique la délibération sur la décision modificative du budget de l'eau et sur le Budget de la commune

Il précise que ces décisions modificatives sont nécessaires pour honorer les dépenses engagées.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

#### **5. PLU - Marché avec EURECAT – dépassement des délais prévus au marché - renonciation aux pénalités dues à la commune**

M. le Maire explique que la trésorerie a rejeté le mandat de paiement des honoraires de la SCOP EURECAT au motif que la durée de mission était dépassée et que des pénalités de retard devaient être appliquées.

M. le Maire précise que le dépassement de la mission n'est pas imputable au bureau d'études mais à des éléments extérieurs imprévisibles à la date de la signature du marché.

Il demande aux conseillers de valider la renonciation aux pénalités.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

#### **6. PLU – avenant n°3 - SCOP EURECAT**

M. le Maire présente l'avenant n°3 pour la mission de réalisation du PLU de la commune.

Au vu des nombreuses réunions sollicitées par la commune et des travaux supplémentaires demandés par les élus, il convient de rémunérer ce travail supplémentaire réalisé par le bureau d'études.

La SCOP Eurecat a proposé un avenant n°3 d'un montant de 3 000€

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

#### **7. Opération extension du cimetière - dépassement des délais prévus au marché – renonciation aux pénalités dues à la commune**

M. le Maire explique que la trésorerie a rejeté le mandat de paiement de l'entreprise AMCV au motif que la durée de mission était dépassée et que des pénalités de retard devraient être appliquées.

M. le Maire précise que le dépassement de la mission n'est pas imputable à l'entreprise mais à des éléments extérieurs imprévisibles à la date de la signature du marché.

Il demande aux conseillers de valider la renonciation aux pénalités.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

**8. Opération requalification de la RD209 – marché avec CTH Ingénierie – renonciation aux pénalités dues à la commune**

M. le Maire explique que la trésorerie a rejeté le mandat de paiement de l'entreprise CTH Ingénierie au motif que la durée de mission était dépassée et que des pénalités de retard devraient être appliquées.

M. le Maire précise que le dépassement de la mission n'est pas imputable à l'entreprise mais à des éléments extérieurs imprévisibles à la date de la signature du marché.

Il demande aux conseillers de valider la renonciation aux pénalités.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

**9. Tarif garderie du Sauze saison 2017 / 2018**

M. le Maire explique que l'ESF souhaite augmenter les tarifs des cours de ski pour la saison à venir. Il convient de délibérer pour actualiser les tarifs de la garderie pour les forfaits couplant ski et garderie. Il est également nécessaire de valider le règlement intérieur de notre structure.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

M. ARGENTANO demande si l'équipe de la garderie est constituée ?

M. le Maire précise que les services de la PMI posent des conditions draconiennes pour l'ouverture de la structure.

Il précise que des échanges de courriers ont lieu avec le Docteur François du Département. Il pense qu'un compromis acceptable pour la commune va être trouvé.

**10. Front de neige du Super Sauze : acquisition des terrains Curri**

M. le Maire explique que des négociations foncières ont eu lieu avec un représentant de l'indivision Curri. Un accord amiable a été trouvé pour la cession à la commune de huit parcelles situées au Super Sauze.

Le maire précise que quatre parcelles sont nécessaires à la réalisation du front de neige du Super Sauze. Les parcelles situées le long de la piste des bois pourraient permettre la réalisation d'une luge 4 saisons dans la mesure où ce projet ne pourrait pas être réalisé au Sauze.

M. le Maire estime qu'il est opportun de se porter acquéreur de l'intégralité du foncier afin de maîtriser l'évolution de la station.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

**11. Logiciel de télétransmission des actes en Préfecture – migration Ixbus vers IxChange et Nouvelle convention Actes avec la Préfecture – transmission électronique des actes**

M. le Maire explique la délibération. Il précise que les services télétransmettent déjà les actes en préfecture au contrôle de légalité. Une migration de notre logiciel de Ixbus vers Ixchange est obligatoire.

Il convient également de signer avec la préfecture la convention actualisée permettant de télétransmettre les actes budgétaires.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **12. éclairage public – demande subvention fodac 2018**

M. le Maire explique que cette délibération a déjà été étudiée lors du précédent conseil. Néanmoins, le montant HT n'était pas précisé. La précédente délibération stipulait uniquement le montant TTC et le montant de TVA.

Or, le département demande que le montant HT soit précisé sur la délibération. Il convient donc de délibérer à nouveau sur ce projet.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

## **13. Motion sur le maintien de la compétence eau aux communes**

M. le Maire explique la que loi NOTRe oblige les communes à transférer la compétence eau aux communautés de communes à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les élus estiment que ce transfert ne permettra pas de réaliser des économies d'échelle dans nos territoires de montagne. Ils estiment que cela va générer une augmentation du coût de l'eau pour les usagers.

Par cette délibération, les élus expriment leurs souhaits de conserver la compétence eau.

Les élus valident cette délibération à l'unanimité

## **14. Questions diverses**

### **Congés du personnel de la piscine :**

M. le Maire explique qu'il est saisi d'une demande de congés du personnel de la piscine durant les vacances de Noël.

M. le Maire précise que les agents de la piscine souhaitent en effet solder leurs congés durant les vacances de Noël. Or, il n'est pas garanti que la commune puisse trouver du personnel pour assurer leur remplacement sur cette période, ce qui aboutirait à une fermeture de l'établissement durant les vacances de Noël.

Les élus sont strictement opposés à la fermeture de l'établissement durant cette période. Ils précisent que si le remplacement des 2 agents n'est pas assuré il conviendra de refuser cette demande et de reporter les congés sur l'année suivante. Ils demandent que l'on rappelle au personnel que la piscine est un équipement touristique. Il est inenvisageable que les personnels posent leurs congés durant les périodes touristiques.

**Commerces ambulants :** La question de l'installation des commerces ambulants est évoquée. Lors du conseil municipal précédent, il a été décidé l'installation d'un food truck sur le parking de La Chaup.

Mme Pigeard a fait savoir qu'elle souhaiterait qu'une réglementation soit adoptée pour réglementer ce type d'installation.

M. Martin pense qu'il est difficile d'élaborer une réglementation générale et qu'il est préférable d'étudier au cas par cas chaque demande.

Il est rappelé que la commune a également autorisé l'installation d'un stand de vente de fromages et de saucissons ainsi que la vente de tourtons.

**Devanture de la boulangerie** : les élus demandent que la mairie fasse un courrier pour améliorer la devanture de la boulangerie dans le centre du Sauze.

**Parking privé de la copropriété du slalom** : M. le Maire propose d'aménager ce parking du centre sauze. Les élus sont favorables à l'engagement d'une négociation avec les copropriétaires pour aménager cet espace.

**Demande de permis de construire de Mme Bonetto** : Mme Bonetto demande la possibilité de construire deux chalets sur la parcelle au-dessus de la mairie. Sa demande sera étudiée.

**Chemin communal devant la caserne** : M. Arnaud propriétaire de la caserne souhaite que le chemin qui passe devant sa propriété lui soit cédé.

La commune a intégré il y a quelques années, ce chemin dans le domaine communal pour la réalisation d'un sentier de randonnée avec la CCVUSP et le service APN. Ce sentier est référencé dans la brochure des sentiers de randonnée vendu par les offices du tourisme de la vallée.

Il est précisé que ce terrain appartenait précédemment au conseil général. M. Arnaud a expliqué qu'il avait l'engagement du conseil général que ce chemin lui soit rétrocédé puisqu'il avait cédé un terrain pour la réalisation de la route départementale. Néanmoins, aucune démarche n'a été entreprise par sa famille.

Aujourd'hui M. Arnaud souhaite acquérir le terrain situé devant sa propriété.

La municipalité devra se prononcer sur cette demande.

**Réunion de sécurité à Digne** : M. Fabre explique avoir participé à cette réunion. Il précise que la responsable Météo France était pessimiste quant à la ressource en eau et en neige pour nos territoires.

**Piste cyclable de la vallée de l'Ubaye** : Mme Beysson estime qu'une piste cyclable pour les familles serait utile à la vallée. M. Martin explique que deux options sont étudiées entre Barcelonnette et Jausiers. Une en surlargeur de la route et une en amont de la voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45

Le Maire,



Albert OLIVERO